

les Américains seraient à la merci de la Province de Québec, ou du Canada plutôt, pour leur approvisionnement de bois de pulpe. Ceci est une erreur profonde, et en voici la preuve :

D'après les statistiques puisées dans le dernier recensement des Etats-Unis, en l'année 1900, il a été consommé dans ce pays, par l'industrie de la pulpe et du papier, 1,986,310 cordes de bois. De ce total, 369,217 cordes venaient du Canada, ce qui fait simplement 18.58%, ou moins que le cinquième.

De plus, les Etats-Unis ont une réserve forestière de 1,094,496 milles carrés, laquelle équivaut à 37% de l'étendue totale du pays, sans compter l'Alaska.

Le bois du Canada, exporté aux Etats-Unis, sert surtout à alimenter un certain nombre de moulins, les plus rapprochés de notre frontière. Ceux qui sont éloignés s'approvisionnent aux Etats-Unis. Or, dans ces états limitrophes, croit-on qu'il n'y a plus de bois ? Prenons un Etat très rapproché, le Maine, et voyons.

D'après le rapport du Commissaire des Forêts de cet Etat, publié le 9 janvier 1903, il y a actuellement dans les forêts du Maine 21,239,000,000 pieds d'épinette, en sus de grandes quantités de cèdre, de peuplier, etc. Et, d'après le rapport de M. R. S. Hosmer (U. S. Bureau of Forestry), la croissance annuelle dans les forêts du Maine est suffisante pour permettre sans danger d'épuisement la coupe de 637,000,000 de pieds d'épinette annuellement, tandis que les moulins à pulpe actuellement en opération n'en consomment de 295,000,000 de pieds. 79% de l'Etat du Maine est en forêt.

J'ai parlé des forêts du Maine parce qu'elles sont très rapprochées de nous, mais des statistiques au même effet existent à l'égard des celles des Etats du Michigan, du Wisconsin, du Minnesota, de l'Oregon, etc.

Les Américains ont donc chez eux la matière première, sans être à notre merci. Est-ce tout ? Non, ils ont encore